



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL PAR ÉQUIPE DES CLUBS (CNEC) 2010

PREAMBULE

La participation au Championnat National par Équipe des Clubs (CNEC) vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par le club inscrit à la compétition. Il est indispensable que tous les clubs le lisent attentivement.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION A LA COMPETITION

La compétition est ouverte gratuitement à tout club adhérent du Club des Clubs (CdC) et uniquement aux clubs. Il faut entendre par club une personne morale (type association loi 1901) déclarée aux autorités administratives et disposant d'un site internet sur lequel elle affiche les dates, les participants, et les résultats de ses compétitions.

Pour valider son inscription, le club doit être à jour de sa cotisation au CdC comme le précise la date émise par la campagne d'adhésion et de renouvellement.

Pour tous les cas de figure, la date limite à toute inscription en vue d'une participation à l'édition 2010 de ce championnat est le 30 juin 2010.

Le CdC se réserve le droit de refuser la participation d'un club si celui-ci ne respecte pas ses valeurs et/ou les conditions légales d'organisation de tournoi.

ARTICLE 2 : LA COMPETITION

La compétition se déroule de la manière suivante :

- Une phase qualificative se déroulant du 01 Janvier 2010 au 31 décembre 2010.
- Une Finale se déroulant début 2011 et regroupant les clubs qualifiés.

La compétition est une compétition « live », aucune qualification en ligne, même gratuite, ne sera prise en compte (sauf modification prévu à l'article 6 du présent règlement).

ARTICLE 3 : LA PHASE QUALIFICATIVE

ARTICLE 3.1 : ORGANISATION DES QUALIFICATIONS REGIONALES

Les qualifications des clubs pour la finale se déroulent au sein des zones de « **Découpage CNEC** » définies par le CdC. Le découpage géographique de ces zones de qualifications au CNEC est présenté en annexe du présent règlement.

Au sein des zones, il s'agit pour les clubs de se regrouper afin d'organiser une compétition commune d'au moins 3 étapes interclubs. Selon le nombre de clubs adhérents du CdC dans la Zone, il est possible d'organiser plusieurs groupes. Un groupe ne peut être constitué de moins de 5 clubs adhérents au CdC. Les différents groupes d'une zone devront alors organiser des finales régionales dont les modalités devront être soumises au CdC avant le 30 septembre 2010.

ARTICLE 3.2 : ETAPE INTERCLUBS

L'organisation des étapes interclubs est du seul ressort des clubs participants. Le CdC n'est en aucun cas responsable des tournois et championnats organisés par les clubs.

Les points marqués par chaque club, qu'il soit adhérent ou non, doivent être comptabilisés dans le classement général.

DEROULEMENT DE L'ETAPE

Les interclubs se déroulent sous la forme de 2 manches 8 tournois Sit&Go par équipe chacune.

Pour chaque tournoi, un joueur de chaque club participant est inscrit.

Chaque joueur remporte un nombre de points (définis en annexe de ce règlement) en fonction de son classement. Les points des joueurs de l'ensemble d'une équipe sont additionnés à l'issue de chaque manche afin d'établir un classement des équipes.

En cas d'égalité lors des additions des points des 2 manches : on départage les équipes ayant remporté le plus de 1ère place puis de 2nde et enfin de 3ème . Si cela ne suffit pas, les équipes marqueront le même nombre de points.

A l'issue de chaque manche interclubs, chaque équipe reçoit un nombre de points (définis en annexe de ce règlement) en fonction de sa position au classement de la manche. Pour chaque interclubs, ces points sont additionnés afin d'établir le classement général de la phase qualificative et non pas l'addition de tous les résultats des SnG.

En cas d'égalité à la fin du championnat, les équipes seront départagées au point average (addition de tous les points sur tous les SnG) puis en comparant les meilleures positions aux étapes .

Le classement à l'issue de l'étape interclubs et le classement général intermédiaire ou final doivent être communiqués au CdC par publication par le club organisateur de l'étape sur le forum privé du CdC.

CONSTITUTION D'UNE EQUIPE

Le club participant constitue une équipe de 9 joueurs maximum (8 joueurs et un remplaçant). La présence d'un remplaçant n'est pas obligatoire. Le remplacement ne peut s'effectuer qu'entre les 2 SnG et non en cours de SnG. La composition d'une équipe n'est pas fixée pour la durée de la phase qualificative et peut être modifiée d'un interclubs à l'autre. Néanmoins, tout joueur ayant participé à un interclubs pour un club ne peut faire partie de l'équipe d'un autre club pour un autre interclubs.

La composition de chaque équipe doit être communiquée au plus tard 24h avant l'interclubs par publication sur le forum privé du CdC sur le post prévu pour l'interclubs.

ROLE DU CAPITAINE

Il est le représentant officiel du club. A ce titre, il est seul compétent à établir la composition de son équipe et garant du comportement de ses joueurs dans les règles de respect et de fair-play.

Il est le seul de son équipe à être habilité à circuler librement entre les tables sous réserve qui ne soit plus en jeu (s'il est remplaçant ou éliminé de son SnG ou qu'il ait choisi librement de quitter sa table (Sitout)). Il peut alors communiquer avec ses joueurs sous réserve que ceux-ci ne soient ni engagés dans un coup ni même assis à leur place.

ARTICLE 4 : LA PHASE FINALE

ARTICLE 4.1 : ORGANISATION DE LA FINALE

Le CdC est seul responsable de l'organisation de la finale. Il pourra soit l'organiser lui-même, soit confier son organisation à un tiers qui sera obligatoirement une personne morale (association, société...) déclarée aux autorités administratives.

Les frais de déplacement des joueurs à la finale ainsi que ceux de repas et éventuellement de couchage restent à la charge du joueur qualifié. Le CdC fera son possible, comme les années précédentes, pour trouver des partenaires qui pourront participer pour tout ou partie à ces frais.

Les modalités de cette finale (date et lieu, structure, prix éventuellement en jeu...) seront définies fin 2010 ou début 2011.

ARTICLE 4.2 : CLUBS QUALIFIES

La finale regroupera 30 clubs qualifiés en région.

Dans chaque zone, le club, en tête du classement à l'issue de la phase qualificative est automatiquement qualifié pour la finale, sous réserve qu'il soit adhérent.

Pour les autres places à distribuer, au soir du 30 juin, nous comptabiliserons le nombre de club adhérents au CdC qui participent au CNEC et par une règle de trois, nous octroierons les places pour la finale.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENT DU CLUB

Tout club inscrit au CNEC 2010 doit annoncer clairement sa participation à la compétition en affichant le logo du CdC sur la page d'accueil de son site internet sous la forme d'un lien cliquable pointé sur le site du CdC <http://leclubdesclubs.org> . A défaut de site internet, le logo sera affiché sur la page d'accueil du forum du Club participant.

ARTICLE 6 : MODIFICATION OU ANNULATION

Le CdC peut en cas de force majeure décider de la modification ou de l'annulation de l'évènement. Si une telle décision devait être prise, elle devra être justifiée et expliquée aux clubs dument inscrits.

Aucun recours ne sera possible ni contre le CdC ni contre ses éventuels partenaires.

ARTICLE 7 :

Tout cas non prévu dans les articles précédents sera étudié par la commission Compétitions et validé par les instances du CdC.

ANNEXES

Décompte des points SnG et manches:

	5 clubs	6 clubs	7 clubs	8 clubs	9 clubs	10 clubs	11 clubs	12 clubs	13 clubs	14 clubs
1	10	13	15	16	17	18	20	22	24	25
2	7	9	11	12	13	14	16	18	20	21
3	4	6	8	9	10	11	13	15	16	18
4	2	4	6	6	8	8	11	12	13	15
5	1	2	4	4	6	6	9	10	11	13
6		1	2	3	4	5	7	8	9	11
7			1	2	3	4	5	6	7	9
8				1	2	3	4	5	6	7
9					1	2	3	4	5	6
10						1	2	3	4	5
11							1	2	3	4
12								1	2	3
13									1	2
14										1



Zones « Découpage CNEC 2010 »

- Picardie - Nord Pas de Calais (Nord)
- Basse et Haute Normandie (Normandie)
- Alsace – Lorraine - Champagne Ardennes (Grand Nord Est)
- Bourgogne - Franche Comté (Est)
- Limousin – Auvergne (Massif Central)
- Midi Pyrénées (LGPA compris)
- Pays de Loire
- Bretagne
- Poitou Charente
- Centre
- Aquitaine
- Languedoc Roussillon
- PACA
- Rhône Alpes
- Ile de France
- La Corse